

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT
Kone
4
SIDY LAMINE KONE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT

Kone

4

SIDI LAMINE KONE

Ministère de la Culture

**Direction Nationale du
Patrimoine Culturel**

Mission Culturel de Tombouctou

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



**Rapport sur l'état de conservation du « BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU (Mali)
(C119)**

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

LE BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU composé de 3 mosquées et de seize mausolées a été classé au patrimoine mondial en 1988 suivant les critères (ii) (iv) et (v) . En raison de maints facteurs aussi bien naturels que matériels, il a été classé patrimoine en péril de 1990 à 2005 et de 2012 à nos jours.

Aussi, lors de sa dernière session tenue à Manama (Bahreïn), le comité du patrimoine mondial a jugé encourageant d'avoir constaté que parmi les 12 mesures correctives, près de 10 étaient en cours de réalisation.

Parmi ces mesures correctives, on peut noter que l'une des plus notables est l'élaboration, avec les communautés locales, d'un plan de gestion 2018-2022 ; plan de gestion qui prévoit une gamme variée d'activités dont la mise en œuvre pourrait permettre de retirer le site de la liste rouge de l'UNESCO. Cependant, le comité s'est dit toujours préoccupé par la situation sécuritaire très instable et le manque de moyens financiers et logistiques de la Mission Culturelle qui assure la gestion du site.

Aussi, ce rapport en raison des observations et recommandations du comité du patrimoine mondial et au regard de ce qui a été fait et de ce que reste à faire pour envisager le retrait du site sur la liste du patrimoine en péril, sera axé sous trois angles d'intervention :

- Une intervention autour des composantes essentielles du site : les trois mosquées et les 16 mausolées ; ceux-ci tenant fatalement compte de la zone tampon
- Une intervention sur les biens subsidiaires qui lui sont rattachés et qui donnent vie et éclat au site : bibliothèques de manuscrits, musées, patrimoine immatériel
- Un dernier axe autour du contexte institutionnel : communautés locales, autorités administratives et politiques et bien entendu la Mission Culturelle qui gère le site. On adjoindra tout naturellement à ce panel les acteurs non étatiques et les divers partenaires. Les interactions entre ces différents acteurs sont capitales pour bien gérer le site mais on verra que certains acteurs, notamment les collectivités, ne jouent pas bien leur rôle.

En définitive, on pourrait noter que :

- Pour la conservation physique des biens, il y a des progrès incontestables en raison du programme de réhabilitation piloté par l'UNESCO
- Pour la gestion du bien, il y a des soucis engendrés par le manque de moyens de la Mission Culturelle et le désintérêt des autorités municipales
- Les biens subsidiaires (bibliothèques de manuscrits, patrimoine immatériel...) évoluent de façon plus autonome tant que cette évolution n'altère pas la VUE du site.

2. REPONSE DE L'ÉTAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

La décision de maintenir le site sur la liste du patrimoine mondial et les recommandations s'y rattachant ont été assez vite démultipliées au niveau des différentes instances en charge du patrimoine culturel au Mali : Cabinet du Ministre de la Culture, Direction Nationale du Patrimoine Culturel, Commission Nationale, Délégation Malienne auprès de l'UNESCO et bien entendu Mission Culturelle.

2.1. Conservation physique du BIEN CULTUREL

L'essentiel des travaux de conservation physique du site ont été pilotés par le bureau UNESCO de Bamako en collaboration avec la Direction Nationale du patrimoine Culturel. Ces travaux ont concerné essentiellement :

- La rehabilitation du minaret principal de la mosquée de Sidi Yahia
- Le crépissage de la mosquée de Sankoré
- L'achèvement de la rehabilitation des clôtures des cimetières ALPHA MOYA et des TROIS SAINTS. Ces deux cimetières abritent quatre mausolées classés. La réhabilitation des clôtures pourraient permettre d'endiguer un petit peu l'ensablement
- Autour de la mosquée de Djingareyber, avec l'appui de la MINUSMA, un espace vert a été aménagé afin de contenir l'ensablement

La mosquée de Djingareyber et les mausolées n'ont pas bénéficié de travaux de conservation et puisqu'il y a eu des pluies abondantes entre juin et août ces édifices sont particulièrement décrépis. Il est impératif d'y effectuer des travaux avant le prochain hivernage

2.2. Conservation physique des biens rattachés

- Réhabilitation et mise à jour des expositions des musées ALMANSOUR KOREY et MUNICIPAL
- Clôture en matériaux locaux du bâtiment du Gouvernorat de Tombouctou, travaux financés par la MINUSMA
- Aménagement du monument et de la place Elfarouk
- Des travaux de numérisation de manuscrits sont en cours dans trois bibliothèques de manuscrits. Ces trois bibliothèques sont directement rattachées aux trois mosquées classées.

2.3. Protection et gestion du bien

- Un plan de gestion couvrant la période 2018- 2022 a été élaboré. Il prévoit des activités probantes dont la mise en œuvre permettra un retrait du site de liste en péril. Le document indique de façon exhaustive les activités à mener avec leurs coûts estimatifs et les sources potentielles de financement
- Dans le cadre du processus d'indemnisation des victimes des destructions de mausolées, le service du fonds au profit des victimes a entrepris une série de consultations avec la société civile de Tombouctou, les comités de gestion des mosquées de Sankoré et Djingareyber et les responsables mausolées. Au cours de ces rencontres, la Mission Culturelle a proposé des réparations collectives incluant un renforcement des capacités opérationnelles et logistiques de notre service. Les capacités d'intervention du service en charge de la gestion du bien restent très en-deçà des attentes qu'exige la mise en état des sites en péril. Le budget de fonctionnement demeure faible et les équipements de bureau très vétustes. De façon générale la mise en œuvre du processus de réparation permettrait de solutionner bien de problèmes qui se posent au site car elle prévoit, outre le renforcement des capacités de la Mission Culturelle :
 - L'électrification solaire des mosquées de Djingareyber et Sankoré
 - Un fonds d'entretien pour les mausolées
 - Un appui à la corporation des maçons
 - Un renforcement de la clôture des cimetières abritant des mausolées classés
- La situation sécuritaire de la ville est toujours très délétère et est un handicap sérieux pour la protection du site en ce sens que :
- La ville est déconseillée aux étrangers notamment aux expatriés. Aussi, les experts internationaux commis par le Ministère de la Culture, l'UNESCO ou l'ICOMOS ne peuvent pas y séjourner pour les travaux d'expertise

Les mausolées sont tous dans des cimetières situés dans les faubourgs. La gestion des cimetières incombe à la municipalité qui se trouve dans l'incapacité d'y mettre des gardiens et d'assurer leur entretien. Aussi, outre qu'ils deviennent des décharges d'ordures, ils ne sont pas à l'abri de sabotages et d'actes de vandalisme de la part des maximalistes islamistes qui ont essaimé dans toute la région.

La présence militaire massive de l'armée malienne et des forces internationales impose des barrières de sécurité et le déploiement d'engins lourds. Le fort militaire étant situé à moins de 50 mètres de la mosquée de Djingareyber, la barrière de sécurité de l'armée malienne touche presque l'édifice et oblige les engins à passer à la base des murs, ce qui crée des vibrations nocives pour une structure en terre.

Afin de préserver le tissu ancien, la Mission Culturelle a entrepris un énorme travail de sensibilisation et de lobbying auprès de la Mairie, des chefs de quartier, du Préfet et du Gouverneur de région. Plusieurs réunions de travail avec les autorités ont permis de leur faire comprendre la nécessité de protéger le patrimoine culturel classé et les exigences qu'impose la gestion d'un site classé au patrimoine mondial.

On peut constater que les avancées pour un retrait du site de la liste en péril sont timides en raison du manque de moyens et de l'insécurité larvée qui sévit dans tout le pays. Aussi, hormis les clôtures de deux cimetières abritant quatre mausolées, les autres activités recommandées par le comité du patrimoine mondial n'ont pu être mises en œuvre.

3. AUTRES PROBLEMES

La quasi-totalité des composantes du BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU sont à l'intérieur du tissu ancien dans un périmètre de 49 ha. Cependant le tissu ancien subit de plein fouet des agressions provenant de la passivité voire de la duplicité de l'équipe municipale avec des commerçants détaillants à qui sont octroyés des autorisations d'installation de containers et de maisonnettes en tôles qui, très souvent servent à des dépôts artisanaux de carburants.

Ainsi, on a pu relever que :

- Une boulangerie a été installée dans la zone tampon. Boulangerie construite en tôle et avec une très longue cheminée en fer qui, en plus de son effet polluant pour les riverains, détonne notamment avec le paysage architectural
- Le mausolée classé SIDI MOHAMED BOUKKOU entièrement rénové dans le cadre du programme de réhabilitation est entièrement masqué par des kiosques en fer et les points de vente de carburant. Idem pour le cimetière abritant le mausolée classé de Sidi El Wafi El Araouani
- Un immense dépôt d'ordure spontané avec des débris, des tas d'immondices et des cadavres d'animaux morts est actuellement devant le mausolée ALPHA MOYA.
- Tout le côté Ouest de l'immeuble de l'Institut de manuscrits AHMED BABA est entouré de constructions anarchiques.
- L'ensablement autour de Sankoré et de tous les cimetières abritant des mausolées va en s'accroissant. Il faudrait envisager en plus des clôtures, une haie vive autour et à l'intérieur de ces lieux.

Pour toutes ces occupations illicites constatées et pour lesquelles les auteurs nous disent avoir l'aval de la municipalité, la Mission Culturelle adresse une lettre à la Mairie avec ampliations au Gouvernorat de région, à la Préfecture, à la Direction Régionale de l'Urbanisme mais elle n'a jamais reçu de réponse.

La Direction Régionale de la Protection Civile a exprimé sa préoccupation et nous a expliqué qu'en cas de sinistre (incendie, glissement de terrain, inondation...) toute intervention délicate car toutes les issues donnant sur les mosquées et mausolées sont bouchées. Quand on sait que tous les sites et toutes les bibliothèques de manuscrits sont dans ce tissu ancien, on peut mesurer la dimension du péril qui pèse sur le site.

Aussi, la Mission Culturelle a demandé à la Protection Civile de lui fournir une expertise plus exhaustive et des propositions d'intervention préventive. On attend toujours le résultat de l'expertise.